



Tél. : 03 20 07 17 60  
Fax : 03 20 07 90 19  
e-mail : contact@ville-emmerin.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
(Article L.2121-9 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal de la commune d'EMMERIN se réunira, en séance <sup>(1)</sup> ordinaire, à la salle des réunions de la Mairie, 1 rue des Fusillés, le **LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024**, à 18 heures 00.

FAIT À EMMERIN, LE 24 SEPTEMBRE 2024  
**LE MAIRE,**  
**Danièle PONCHAUX**



**ORDRE DU JOUR** <sup>(2)</sup> :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du P.V. de la séance précédente (17 juin 2024).
- Décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences.
- Attribution de lots lors du Forum des Associations.
- Admission en non-valeur.
- Convention avec la M.E.L., pour la gestion des télécommandes de feux tricolores.
- Renouvellement d'un bail rural.
- Révision du P.L.U. 3.
- Informations diverses.

(1) Ordinaire ou extraordinaire.

(2) La mention de l'ordre du jour est obligatoire.

1, rue des Fusillés - 59320 EMMERIN

<http://www.ville-emmerin.fr>

Jours et heures d'ouverture : les lundi, mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h,  
les mardi et jeudi de 8h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00, le samedi de 8h00 à 12h00.